



Daniel Rollier  
Leiter Bläserkommission  
St. Jakobs-Strasse 149  
4132 Muttenz  
Fon +41 61 312 25 57  
daniel.rollier@bluewin.ch

# Concept de formation des instruments à vents

## Sommaire

1	Explications sur le nouveau concept de formation.....	2
1.1	Enseignement instrumental – bases musicales.....	2
1.2	Cours de moniteur .....	3
1.3	Cours de jury .....	3
1.4	Remarques.....	3
2	Idées directrices générales .....	4
3	Aperçu des cours .....	5
4	Détails et compétences d'organisation .....	5
5	Cours de bases musicales.....	6
5.1	Thèmes, buts et durée.....	6
5.2	Conditions de passage .....	7
6	Approfondissement des bases musicales .....	8
6.1	Thèmes, buts et durée.....	8
6.2	Conditions de passage .....	9
7	Cours de base de moniteur.....	10
7.1	Thèmes et buts.....	10
7.2	Conditions de passage .....	10
8	Cours de moniteur .....	11
8.1	Thèmes et buts.....	11
8.2	Conditions de passage .....	11
9	Cours de moniteur confirmé .....	12
9.1	Plan de l'examen du moniteur confirmé .....	12
9.2	Evaluation.....	13

Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes dénominations de personnes ou de fonctions dans ce concept sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines !



# 1 Explications sur le nouveau concept de formation

Le nouveau concept de formation remplace toutes les éditions précédentes. Le but de ce nouveau concept est de fournir une formation et une évaluation uniforme pour les instruments à vents de l'ASTF.

Les cours de moniteurs et de jury ont été adaptés et fusionnés dans un concept à 3 niveaux sur la base des plus récentes connaissances en matière de formation. Des cours instrumentaux sont à présent également offerts.

Le concept de formation a été révisé en 2005 par la CF ASTF. Le modèle définitif est entré en vigueur en 2007.

Les premiers cours d'après le nouveau modèle ont cependant déjà été organisés en 2003 déjà. Les exigences des étapes respectives seront réexaminées régulièrement par l'ASTF et adaptées sur la base des expériences faites dans les sociétés et les associations régionales (AR).

## 1.1 Enseignement instrumental – bases musicales

L'enseignement instrumental des instruments à vent aura lieu principalement dans les sociétés et les écoles de musique. L'instruction est proposée en leçons particulières ou en groupe. La méthode d'enseignement officielle est la méthode fifre de Silvia Fuchs (pour les Natwärisch et clairons, la méthode doit encore être définie). Les cours peuvent également être organisés par une association régionale (AR).

Le degré instrumental inférieur pour les débutants dure environ 2-3 ans (selon la qualité et l'engagement des participants).

A la fin du degré instrumental inférieur, le musicien est en mesure de jouer de manière indépendante des marches et compositions simples.

Dans le niveau instrumental intermédiaire, le musicien apprend des nouvelles compositions de difficulté plus élevée et perfectionne la maîtrise de son instrument.

Tous les examens sont inscrits dans le livret de performances (militaire). Ceux-ci doivent être aussi annoncés à l'ASTF (contributions de formation du DDPS). Les membres de la CT de l'ASTF ainsi que ceux des CT régionales sont autorisés à remplir le livret de performance.

Les camps de jeunes peuvent être considérés comme cours instrumentaux. Il est possible en marge du camp de faire de la théorie de notation / rythmique et/ou pratique instrumentale en 2-3 jours de cours supplémen-



taires pour approfondir encore les connaissances en vue de l'achèvement d'un niveau.

Le niveau instrumental supérieur sera organisé par l'ASTF. Celui-ci sera développé en modules et répondra aux besoins individuels des musiciens.

## 1.2 Cours de moniteur

Les cours de moniteur sont également organisés par les associations régionales. Dans le cours moniteur de base, le participant apprend les bases de la direction et gestion d'un groupe. Dans le cours avancé, ces connaissances sont approfondies. La condition d'entrée au cours moniteur de base est la conclusion du cours instrumental intermédiaire.

Le cours moniteur confirmé est donné par l'ASTF.

## 1.3 Cours de jury

Les cours de jury s'inscrivent dans la formation d'experts. La formation et le perfectionnement des juges sont proposés et organisés par l'ASTF. Ils ont lieu dans un emplacement centralisé et sont financés par l'ASTF.

## 1.4 Remarques

Les cours proposés dans le cadre de ce concept sont sous la forme de modules ; cependant, pour l'obtention des diplômes de moniteur ou pour accéder à la fonction de juge ASTF, il est nécessaire de suivre la totalité des modules concernés et le cas échéant de réussir les examens, ou évaluations de connaissances. Les modules sont par contre ouverts à toutes personnes intéressées (un module unique pourrait être suivi si la personne n'a pas de prétention à un futur diplôme), les organisateurs pouvant se réserver le droit de définir un niveau minimum (degré de connaissances pratique ou expérience).

Ce concept n'est pas un règlement mais une référence de travail servant à développer et maintenir les connaissances des instruments à vents de l'ASTF afin de garantir encore et toujours la qualité d'apprentissage et d'enseignement.

C'est finalement par l'acceptation et le succès des associations, des écoles de musique et des moniteurs que se détermine notre succès à tous.

Nous sommes, à la CF ASTF, confiants et nous réjouissons de nos efforts communs pour planter ce jalon important du Savoir de notre art en suisse.



## 2 Idées directrices générales

Le présent document est formulé comme concept et propose des objectifs indicatifs et des idées directrices aux différents cours. Il ne doit pas être considéré comme «dictature d'instruction». Le responsable de cours est libre dans l'organisation de l'instruction et peut adapter la formation aux besoins de ses participants.

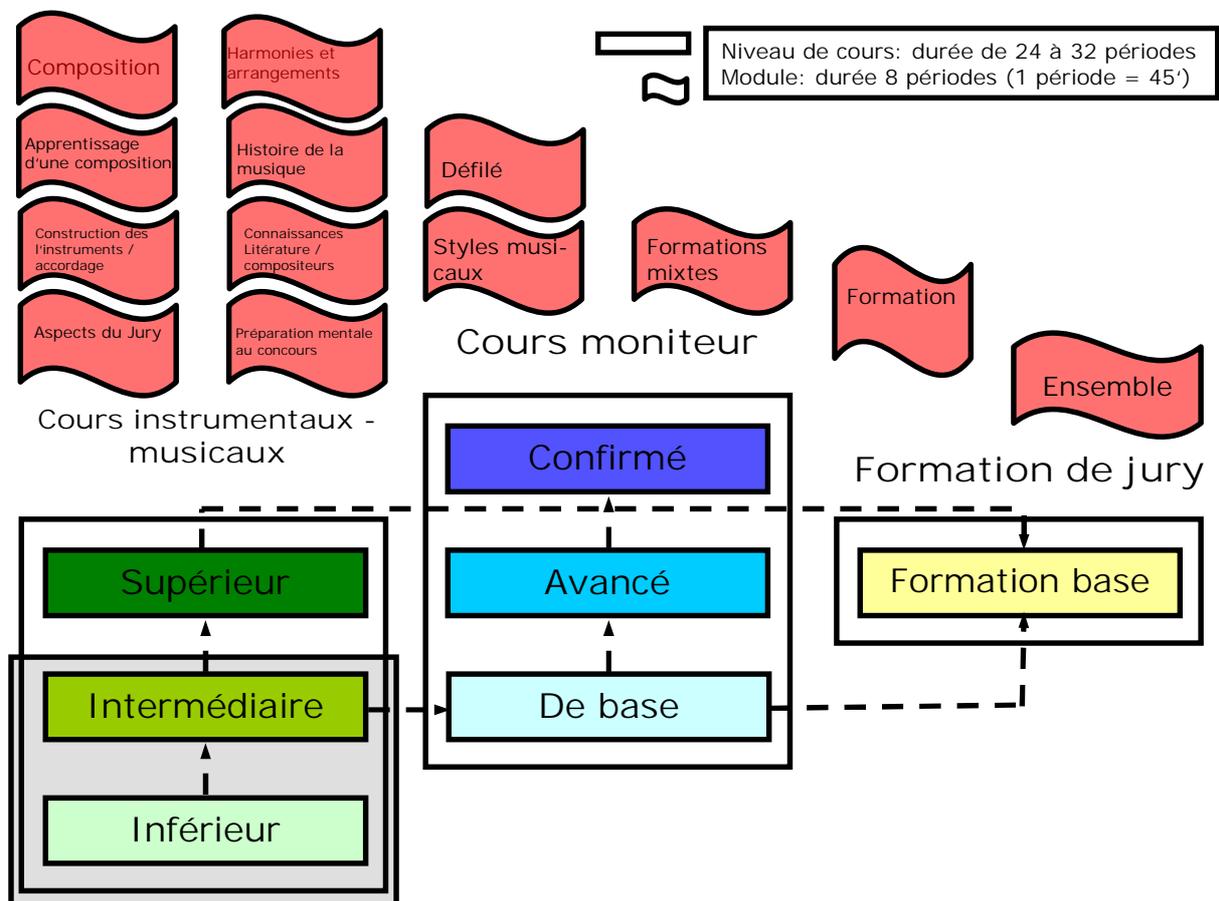
Le responsable de cours trouve dans le présent concept l'aide suivante pour l'organisation de l'instruction:

- Objectifs indicatifs
- Plans des matières

La commission des instruments à vent de l'ASTF est compétente en cas de modifications apportées à ce concept.

Cette même commission se réserve le droit d'être présente aux cours organisés par les associations régionales et de demander les supports de cours utilisés. C'est ainsi que nous pourrions garantir la qualité de l'enseignement pour toute la Suisse.

### 3 Aperçu des cours



### 4 Détails et compétences d'organisation

Chaque AR organise le cours qu'elle désire. Elle indique son choix sur le site de l'ASTF. Un membre d'une autre fédération peut participer à son cours sur inscription. Pour la langue des documents, la AR peut s'adresser directement à la AR concernée et celle-ci lui fournira les documents nécessaires.

La gestion du suivi des cours est régit par la AR du participant.

Chaque AR peut déterminer un nombre minimal de participants pour l'organisation d'un cours.

Les évaluations des cours musicaux sont de la responsabilité des AR.

Les participants qui désirent poursuivre le cycle de formation et qui ne suivraient pas l'ensemble des modules de cours (musicaux) doivent se soumettre à « l'évaluation de leur connaissance » pour pouvoir participer au cours suivant. Cette évaluation est de la responsabilité des AR et organisée sur une journée à déterminer par les AR.

## 5 Cours de bases musicales

Ce cours peut être considéré comme la conclusion du niveau inférieur des cours instrumentaux.

### 5.1 Thèmes, buts et durée

Pratique & Histoire	h	Pratique & Histoire	h
Pince : Reconnaître une bonne pince et les techniques pour y arriver	¾	Histoire : Historique et origine du fifre bâlois (clairon/ Natwärisch) : Décrire l'évolution de l'instrument	½
Respiration : Respirer correctement, musicalement	½	Tambours et fifres (clairons/ Natwärisch) en Suisse et ailleurs : Décrire ce qui existe de nos jours dans d'autres pays	½
Sortir les notes : Adapter sa technique aux notes et aux situations	½	Comment est fait un fifre (clairon/ Natwärisch) : Reconnaître les parties de l'instrument	¼
Tenue corporelle : Reconnaître une bonne position, assise ou debout	½	Entretien : Nettoyer et entretenir au quotidien	¼
Interprétation : Définir une interprétation et mettre en œuvre la technique pour y parvenir	1	Evaluation et retour sur la journée	¾
Histoire : AR/ASTF : Décrire le fonctionnement suisse	½		

Note & Harmonie	h	Rythme & Harmonie	h
Les notes : Reconnaître, lire et jouer les notes du fifre bâlois (clairon/ Natwärisch)	1	Les valeurs des notes et les silences : Reconnaître les différents rythmes et silences, la valeur de ces rythmes et silences, les frapper et les dire	1
Les altérations : Reconnaître et appliquer les différentes altérations	½	La mesure : Décrire une mesure, reconnaître ses composants Reconnaître l'intention du changement de mesure (6/8...)	¾
Les clés : Reconnaître les différentes clés et leur signification	¼	Les signes musicaux : Reconnaître un signe musical et sa signification	½
Les gammes majeures : Construire et reconnaître les différentes gammes majeures	1	Dictée rythmique	1
Les accords : Reconnaître et construire un accord de tonique, dominante et sous-dominante (+ la sensible)	1½	Les intervalles et les renversements : Construire et reconnaître un intervalle et ses renversements	1½
Dictée musicale : Avec les gammes majeures	1	A l'intérieur des partitions : Observer et retirer des informations harmoniques à l'intérieur d'une partition	½
Evaluation et retour sur la journée	¾	Evaluation et retour sur la journée	¾

En fonction de l'organisation, les évaluations peuvent être remplacées par une journée d'examen final.

Les durées sont indicatives, elles peuvent être adaptée par l'organisateur ou le référant lors durant le cours. L'atteinte des buts fixés restant la première priorité.

## 5.2 Conditions de passage

- Suivre toutes les journées de cours et obtenir un résultat satisfaisant à chacune des évaluations
- Prouver lors de l'évaluation des connaissances que les sujets abordés lors de l'ensemble des modules sont acquis.

## 6 Approfondissement des bases musicales

Ce cours correspond au niveau intermédiaire des cours instrumentaux.

### 6.1 Thèmes, buts et durée

Note	h	Rythme	h
Les notes : Comparer les notes du fifre (clairon/ Natwärisch) à d'autres instruments harmoniques, transposer une partition afin de pouvoir jouer avec d'autres ins- truments et analyse de partitions	1½	Tambours : Lire des partitions, reconnaître les rythmes et les dire, analyser des par- titions et superposer les rythmes tambours aux rythmes fifres (clai- rons, Natwärisch)	1½
Les gammes mineures : Construire et reconnaître les différentes gammes mineures (naturelle, mélodi- que, harmonique) leurs accords et leurs liens avec les gammes majeures	1¾	Percussion : Reconnaître différents instruments de percussion et les associations possi- bles avec notre instrument	½
Dictée musicale : Avec les gammes majeures et mineures	1	La mesure : Reconnaître les changements de me- sure (6/8...), frapper et dire les ryth- mes	½
Préparation à un concours : Élaborer des techniques pour se prépa- rer à un concours individuel, déterminer des objectifs personnels pour concourir à la prochaine fête organisée	1	Dictée rythmique : avec différents types de mesures et avec des mesu- res changeantes	1
		Jeux en groupe : mettre en place rythmiquement un morceau déjà connu	1¾
Evaluation et retour sur la journée	¾	Evaluation et retour sur la journée	¾



Harmonie	h	Jury	h
Accord : Accorder un instrument, accorder un groupe	½	Être un juge : Qualifier le rôle du juge, les attitudes, les comportements et la formation	1
Harmonie : Analyser des partitions, analyser quelques compositeurs	1	La tablelle : Lire une tablelle de taxation, reconnaître la valeur de chaque item et remplir la grille de résultats pour un concours individuel	2
Composition : Composer des petits extraits sur la base des accords appris au cours de base, compositions à une ou plusieurs voix	2	Jury : Juger des individuels (les participants aux cours)	2¼
Jeux en groupe : Accorder un groupe, Choisir une interprétation commune et mettre en œuvre des stratégies pour y arriver	1¾		
Evaluation et retour sur la journée	¾	Evaluation et retour sur la journée	¾

En fonction de l'organisation, les évaluations peuvent être remplacées par une journée d'examen final.

Les durées sont indicatives, elles peuvent être adaptée par l'organisateur ou le référant lors durant le cours. L'atteinte des buts fixés restant la première priorité.

## 6.2 Conditions de passage

- Suivre toutes les journées de cours et obtenir un résultat satisfaisant à chacune des évaluations
- Prouver lors de l'évaluation des connaissances que les sujets abordés lors de l'ensemble des modules sont acquis.

## 7 Cours de base de moniteur

### 7.1 Thèmes et buts

<p>1. Pédagogie :</p> <p>Les différentes pédagogies : Reconnaître les aspects positifs du coaching, de la pédagogie de la découverte et du tutorat</p>	<p>2. Pédagogie :</p> <p>Le rôle du moniteur : Déterminer les devoirs d'un moniteur, ses valeurs humaines et sa formation continue</p>	<p>3. Pédagogie :</p> <p>Les relations : Définir les relations moniteur/membres adultes, moniteur/enfant, moniteurs/autres (autres moniteurs, président de la société, comité...)</p> <p>La communication : Communiquer verbalement /non verbalement</p>
<p>1. Didactique :</p> <p>Les démarches d'apprentissages : Reconnaître quelques démarches (diverses méthodes, échange sur les stratégies)</p>	<p>2. Didactique :</p> <p>L'enseignement à des adultes/ à des enfants : Enseigner à des adultes ou à des enfants (les différences), s'adapter au public visé</p> <p>La gestion du groupe : Déterminer des techniques pour gérer un groupe homogène, hétérogène</p> <p>L'autoévaluation : S'évaluer et se remettre en question personnelle</p>	<p>3. Didactique :</p> <p>Les objectifs d'une répétition, d'une saison musicale... : Fixer des objectifs et les transmettre</p> <p>La préparation d'une répétition (théorique) : Préparer une répétition avec un contenu, une variété des formes de travail et des objectifs</p>
<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>	<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>	<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>
<p>1. Direction :</p> <p>Diriger de mesures simples et de mesures complexes</p>	<p>2. Direction :</p> <p>Diriger de partitions</p>	<p>3. Direction :</p> <p>Diriger de partitions</p>

Un examen formatif clos ce cours de base de moniteur.

### 7.2 Conditions de passage

- Suivre tous les cours
- Passer l'examen formatif.



## 8 Cours de moniteur

### 8.1 Thèmes et buts

<p>4. Pédagogie :</p> <p>La motivation : Déterminer ce qui peut être source de motivation, différencier la motivation intrinsèque et extrinsèque</p> <p>La mémoire : Expliciter le fonctionnement de la mémoire</p>	<p>5. Pédagogie :</p> <p>L'observation : Observer le groupe, repérer les difficultés interpersonnelles</p> <p>L'écoute : Écouter des membres sans émettre de jugement</p>	<p>6. Pédagogie :</p> <p>Révisions et questions</p>
<p>4. Didactique :</p> <p>La discipline : Déterminer ce qui crée un bon climat de discipline, discipline un groupe, établir des exigences</p> <p>La préparation d'une répétition (pratique) : Préparer une répétition et l'appliquer avant le cours 5</p>	<p>5. Didactique :</p> <p>Répétition : Expliquer, décrire et critiquer le déroulement de la répétition préparée au cours 4</p> <p>Divers scénarios, actions – réactions : Réagir face à une situation proposée, proposer des remédiations</p>	<p>6. Didactique :</p> <p>Divers scénarios, actions - réactions : Réagir face à une situation proposée, proposer des remédiations</p> <p>Les concours : Préparer psychologiquement son groupe</p>
<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>	<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>	<p>Échange sur son expérience au quotidien</p>
<p>4. Direction : Manier de la cane et reconnaître des techniques de défilés</p>	<p>5. Direction : Diriger des juniors ou diriger des fifres (clairons, Natwärisch) ou diriger un groupe tambours et fifres</p>	<p>6. Direction : Diriger des juniors ou diriger des fifres (clairons, Natwärisch) ou diriger un groupe tambours et fifres</p>

Un examen est ensuite organisé lors d'une répétition dans la société du participant.

### 8.2 Conditions de passage

- Suivre tous les cours
- La spécialisation « débutant », « section » ou « section mixte » se fait ensuite par choix du candidat en son accompagnement à la préparation de l'examen final
- Réussir l'examen lors d'une répétition dans sa société.



## 9 Cours de moniteur confirmé

Le but général du cours de moniteur confirmé est de pousser la formation du moniteur et de le confirmer au niveau Suisse en tant que moniteur de Section ou Section mixte.

Les cours sont organisés sous la responsabilité de la commission des instruments à vents de l'ASTF, la durée est d'un minimum de 30 périodes de 45 minutes et l'examen se fait selon le plan suivant :

### **9.1 Plan de l'examen du moniteur confirmé**

L'examen se déroulera de manière individuelle lors d'une répétition organisée par le candidat selon les indications suivantes :

- La fixation de la date doit se faire d'entente avec le ou les experts nommés par la CF ASTF.
- La durée de la répétition doit être de minimum 1h00 et maximum 1h40, pauses non comprises.
- Le candidat élaborera un plan annuel de répétition pour sa société (il peut être fictif) qu'il présentera (envoi des documents) à/aux experts dans un délai maximum de 2 semaines suivant le moment de la fixation de la date d'examen.
- Le candidat élaborera un plan de la répétition d'examen qu'il présentera à/aux experts au plus tard une semaine avant la date d'examen.
- La répétition doit comporter une partie fifres/clairons seuls mais d'une durée maximum de 30 minutes dont 10 minutes seront consacrées à la découverte d'un nouveau morceau (1 ou 2 parties uniquement). Ce morceau sera envoyé au candidat deux semaines avant la date d'examen.
- Le reste du temps doit être consacré à la partie mixte (ensemble) selon le programme définit par le candidat.
- Le candidat dirigera lors de cette répétition (il ne joue pas).



## 9.2 **Evaluation**

Le candidat sera évalué sur les cinq parties distinctes :

- Plan annuel
- Plan de répétition
- Nouveau morceau
- Fifres/Clairons
- Mixte (ensemble)

Le candidat peut se trouver un mentor (de son choix) qui l'accompagne lors de sa préparation et fonctionnera comme expert lors de l'examen. Néanmoins le nom de ce dernier doit être communiqué lors de la fixation de la date d'examen.

Muttenz, début novembre 2008

Daniel Rollier

Leiter Bläserkommission

Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband